



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 3 août 2021 le conseil a adopté :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 701-21-6 AMENDANT LE RÈGLEMENT 701-11 INTITULÉ
RÈGLEMENT SUR LA CONSTRUCTION AFIN DE MODIFIER LES NORMES
RELATIVES AU NIVEAU DES REMBLAIS PAR RAPPORT À LA RUE LORS DE
NOUVELLE CONSTRUCTION**

Le règlement 701-21-6 est entré en vigueur le 26 août 2021, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le ville.bedford.qc.ca, rubrique Citoyens / Règlements municipaux.

Donné à Bedford, ce 27 août 2021.

Richard Joyal
Directeur général et secrétaire-trésorier